

République française

Département du Lot

COMMUNE DE CAZALS

Séance du 28 mars 2019

Membres en exercice :
14

Date de la convocation: 18/03/2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-huit mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Thierry MARTIN

Présents : 11

Présents : Thierry MARTIN, Marie-Jeanne GAIRIN, Francine CUROUX, Isabelle PELATAN, Philippe BLANCO, Pierre VIALARD, Daniel BRONDEL, Christian GAU, Geneviève ROQUES, Marie-Reine MOMMEJA, Francis MOMMEJA

Votants: 12

Pour: 0

Représentés: Christian LAVERGNE par Francis MOMMEJA

Contre: 0

Excusés: Laurent ALAZARD, Cédric ATTALES

Abstentions: 0

Absents:

Secrétaire de séance:

Objet: VOTE DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2019 - 19_2803_01

Le Maire propose aux membres du Conseil municipal, en vue de la préparation du budget primitif de l'exercice 2019, de prendre position quant aux demandes de subventions dont il a été destinataire. Il rappelle les montants attribués pour l'exercice 2018.

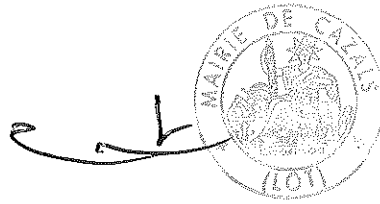
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, attribue pour l'exercice 2019, les subventions comme ci-après indiquées. Les crédits nécessaires feront l'objet d'une inscription au budget primitif 2019, à l'article 6574.

ARTICLE 6574	7.485 €
AS collège de Salviac	40 €
Amicale des sapeurs pompiers	500 €
Association pêche Cazals	130 €
Bibliothèque centrale de prêt	55 €
Cercle d'automne	210 €
Comité des fêtes de Cazals	2.800 €
Coopérative scolaire	800 €
Entente foot Cazal-Salviac	2.000 €
Foyer socio-éducatif Salviac	50 €
APE de Cazals	150 €
Avenir Cazalais	250 €
FSE Collège de Salviac	300 €
Société de chasse - fête des fleurs	200 €

RF Préfecture du LOT
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/04/2019 046-214600660-20190328-19_2803_01-DE

Monsieur le Maire précise que pour le vote concernant ~~le vote pour l'avenir Cazalais~~, Monsieur VIALARD a quitté la salle, de même pour la Fête des fleurs, Monsieur BRONDEL Daniel, a quitté la salle.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le <u>05/04/2019</u> et publié ou notifié le <u>05/04/2019</u>
--



République française

Département du Lot

COMMUNE DE CAZALS

Séance du 28 mars 2019

Membres en exercice :
14

Date de la convocation: 18/03/2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-huit mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Thierry MARTIN

Présents : 10

Présents : Marie-Jeanne GAIRIN, Francine CUROUX, Isabelle PELATAN, Philippe BLANCO, Pierre VIALARD, Daniel BRONDEL, Christian GAU, Geneviève ROQUES, Marie-Reine MOMMEJA, Francis MOMMEJA

Votants: 11

Pour: 0

Représentés: Christian LAVERGNE par Francis MOMMEJA

Contre: 0

Excusés: Cédric ATTALES

Abstentions: 0

Absents: Thierry MARTIN, Laurent ALAZARD

Secrétaire de séance: Marie-Jeanne GAIRIN

Objet: PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2018 - 19_2803_02

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme GAIRIN Marie-Jeanne, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par MARTIN Thierry après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	55 640.07			25 201.65	55 640.07	25 201.65
Opérations exercice	686 049.92	659 484.98	684 686.83	747 564.20	1 370 736.75	1 407 049.18
Total	741 689.99	659 484.98	684 686.83	772 765.85	1 426 376.82	1 432 250.83
Résultat de clôture	82 205.01			88 079.02		5 874.01
Restes à réaliser	688.74				688.74	
Total cumulé	82 893.75			88 079.02	688.74	5 874.01
Résultat définitif	82 893.75			88 079.02		5 185.27

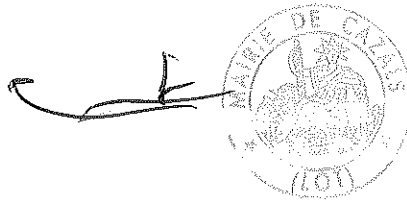
2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

RF Préfecture du LOT
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/04/2019 046-21460660-20190328-19_2803_02-DE

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à CAZALS, les jour, mois et an que dessus.



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le <u>05/04/2019</u> et publié ou notifié le <u>05/04/2019</u>
--

RF Préfecture du LOT
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/04/2019 046-214600660-20190328-19_2803_03-DE

République française

Département du Lot

COMMUNE DE CAZALS

Séance du 28 mars 2019

Membres en exercice :
14

Date de la convocation: 18/03/2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-huit mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Thierry MARTIN

Présents : 11

Présents : Thierry MARTIN, Marie-Jeanne GAIRIN, Francine CUROUX, Isabelle PELATAN, Philippe BLANCO, Pierre VIALARD, Daniel BRONDEL, Christian GAU, Geneviève ROQUES, Marie-Reine MOMMEJA, Francis MOMMEJA

Votants: 12

Pour: 0

Contre: 0

Représentés: Christian LAVERGNE par Francis MOMMEJA

Abstentions: 0

Excusés: Laurent ALAZARD, Cédric ATTALES

Absents:

Secrétaire de séance:

Objet: PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018 - 19_2803_03

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MARTIN Thierry

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à CAZALS, les jour, mois et an que dessus.

RF
Préfecture du LOT

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 05/04/2019
046-214600660-20190328-19_2803_03-DE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 05/04/2019
et publié ou notifié
le 05/04/2019



République française

Département du Lot

COMMUNE DE CAZALS

Séance du 28 mars 2019

Membres en exercice : 14	Date de la convocation: 18/03/2019 <i>L'an deux mille dix-neuf et le vingt-huit mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Thierry MARTIN</i>
Présents : 11	Présents : Thierry MARTIN, Marie-Jeanne GAIRIN, Francine CUROUX, Isabelle PELATAN, Philippe BLANCO, Pierre VIALARD, Daniel BRONDEL, Christian GAU, Geneviève ROQUES, Marie-Reine MOMMEJA, Francis MOMMEJA
Votants: 12	
Pour: 0	
Contre: 0	Représentés: Christian LAVERGNE par Francis MOMMEJA
Abstentions: 0	Excusés: Laurent ALAZARD, Cédric ATTALES
	Absents:
	Secrétaire de séance:

Objet: AFFECTATION DE RESULTAT 2018 - 19_2803_04

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de **88 079.02**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	25 201.65
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	57 036.08
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	62 877.37
Résultat cumulé au 31/12/2018	88 079.02
A.EXCEDENT AU 31/12/2018	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	82 893.75
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	5 185.27

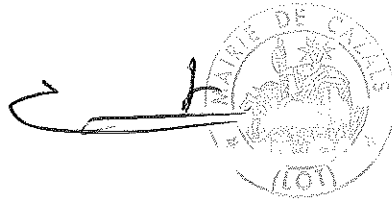
RF Préfecture du LOT
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/04/2019 046-214600660-20190328-19_2803_04-DE

B.DEFICIT AU 31/12/2018

Déficit résiduel à reporter - budget primitif

Fait et délibéré à CAZALS, les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 05/04/2019
et publié ou notifié
le 05/06/2019



RF Préfecture du LOT
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/04/2019 046-21460660-20190328-19_2803_05-DE

République française

Département du Lot

COMMUNE DE CAZALS

Séance du 28 mars 2019

Membres en exercice : 14	Date de la convocation: 18/03/2019 <i>L'an deux mille dix-neuf et le vingt-huit mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Thierry MARTIN</i>
Présents : 12	Présents : Thierry MARTIN, Marie-Jeanne GAIRIN, Laurent ALAZARD, Francine CUROUX, Isabelle PELATAN, Philippe BLANCO, Pierre VIALARD, Daniel BRONDEL, Christian GAU, Geneviève ROQUES, Marie-Reine MOMMEJA, Francis MOMMEJA
Votants: 13	
Pour: 0	
Contre: 0	Représentés: Christian LAVERGNE par Francis MOMMEJA
Abstentions: 0	Excusés: Cédric ATTALES
	Absents:
	Secrétaire de séance:

Objet: VOTE DES TAUX DES IMPOTS - EXERCICE 2019 - 19_2803_05

Monsieur le Maire donne lecture de l'état de notification des taux d'imposition pour l'année 2019 des quatre taxes locales.

Le total des ressources fiscales à taux constant serait de 204.868 €, auxquels il convient de rajouter un montant de 17.054 d'allocations compensatrices, 2.625 € de taxe additionnelle FNB, 3.493 € de produits de CVAE, et de 2.291 € de TASCOS. Il indique qu'il convient de diminuer ce montant du prélèvement GIR de 14.203 €.

Il propose aux membres du Conseil municipal un maintien des taux pour l'exercice 2019, pour ne pas augmenter la pression fiscale sur les contribuables de la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De voter la somme de 204.868 € en tant que produit attendu en 2019, compte tenu du montant nécessaire à l'équilibre du budget ;
- De fixer les taux des trois taxes locales comme ci-après :

• Taxe d'habitation	10.05 %
• Taxe sur le foncier bâti	10.99 %
• Taxe sur le foncier non bâti	91.40 %
• Cotisation foncière des entreprises	16.85 %

RF
Préfecture du LOT

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 05/04/2019
046-21460660-20190328-19_2803_05-DE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 05/04/2019
et publié ou notifié
le 05/04/2019



RF Préfecture du LOT
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/04/2019 046-21460660-20190328-19_2803_06-DE

République française

Département du Lot

COMMUNE DE CAZALS

Séance du 28 mars 2019

Membres en exercice :
14

Date de la convocation: 18/03/2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-huit mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Thierry MARTIN

Présents : 12

Présents : Thierry MARTIN, Marie-Jeanne GAIRIN, Laurent ALAZARD, Francine CUROUX, Isabelle PELATAN, Philippe BLANCO, Pierre VIALARD, Daniel BRONDEL, Christian GAU, Geneviève ROQUES, Marie-Reine MOMMEJA, Francis MOMMEJA

Votants: 13

Pour: 0

Contre: 0

Représentés: Christian LAVERGNE par Francis MOMMEJA

Abstentions: 0

Excusés: Cédric ATTALES

Absents:

Secrétaire de séance:

Objet: DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE DE CAZALS DANS LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EHPAD - 19_2803_06

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du courrier reçu en date du 25 janvier dernier, dans lequel l'EHPAD La Maison de Mélanie nous fait part de sa délibération sur la création d'un siège d'administrateur attribué au Maire de la Commune de Cazals ou à son représentant.

Monsieur le Maire invite les élus à se prononcer sur ce sujet pour connaître les candidatures au poste d'administrateur de l'EHPAD.

Monsieur MARTIN Thierry est volontaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De nommer Monsieur Thierry MARTIN, au siège d'administrateur pour assister aux réunions du Conseil d'Administration de la Maison de Mélanie.



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 05/04/2019 et publié ou notifié le 05/04/2019
--

RF Préfecture du LOT
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/04/2019 046-214600660-20190328-19_2803_07-DE

République française

Département du Lot

COMMUNE DE CAZALS

Séance du 28 mars 2019

Membres en exercice :

14

Date de la convocation: 18/03/2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-huit mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Thierry MARTIN

Présents : 12

Présents : Thierry MARTIN, Marie-Jeanne GAIRIN, Laurent ALAZARD, Francine CUROUX, Isabelle PELATAN, Philippe BLANCO, Pierre VIALARD, Daniel BRONDEL, Christian GAU, Geneviève ROQUES, Marie-Reine MOMMEJA, Francis MOMMEJA

Votants: 13

Pour: 0

Contre: 0

Représentés: Christian LAVERGNE par Francis MOMMEJA

Abstentions: 0

Excusés: Cédric ATTALES

Absents:

Secrétaire de séance:

Objet: VENTE D'UN TERRAIN AUX PRADES - PARCELLE AB N° 635 - 19_2803_07

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du courrier reçu de LOT HABITAT en date du 20 février 2019, dans lequel le Directeur fait part du projet de vente du pavillon A 44 Résidence Les Prades à Cazals.

Le Conseil d'Administration de LOT HABITAT a reconduit lors de sa séance du 22 mai 2018, les conditions et modalités de vente de son patrimoine. Il en ressort une volonté d'accompagner le parcours résidentiel des locataires tout en s'assurant de l'accord de la commune d'implantation de voir sur son territoire se transformer du logement locatif social en accession à la propriété.

Le logement occupé « A 44 Résidence Les Prades » à Cazals a été construit par l'office sur un terrain mis à disposition par la commune.

Si les élus sont favorables à la vente du logement il faut qu'ils délibèrent pour fixer le prix de cession du terrain à l'office afin de leur permettre de déterminer le prix de revente de l'ensemble (maison + terrain).

La parcelle concernée est cadastrée AB n° 635 pour une superficie de 599 m².

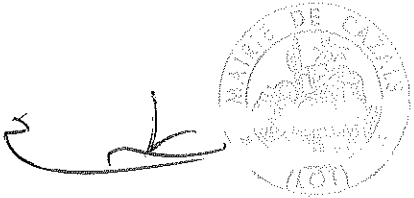
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De fixer le prix du terrain à 12.000 €
- Autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapprochant

RF
Préfecture du LOT

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 05/04/2019
046-214600660-20190328-19_2803_07-DE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 05/04/2019
et publié ou notifié
le 05/04/2019



RF Préfecture du LOT
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/04/2019 046-214600660-20190328-19_2803_08-DE

République française

Département du Lot

COMMUNE DE CAZALS

Séance du 28 mars 2019

Membres en exercice :
14

Date de la convocation: 18/03/2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-huit mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Thierry MARTIN

Présents : 12

Présents : Thierry MARTIN, Marie-Jeanne GAIRIN, Laurent ALAZARD, Francine CUROUX, Isabelle PELATAN, Philippe BLANCO, Pierre VIALARD, Daniel BRONDEL, Christian GAU, Geneviève ROQUES, Marie-Reine MOMMEJA, Francis MOMMEJA

Votants: 13

Pour: 0

Contre: 0

Représentés: Christian LAVERGNE par Francis MOMMEJA

Abstentions: 0

Excusés: Cédric ATTALES

Absents:

Secrétaire de séance: Marie-Jeanne GAIRIN

Objet: TARIF DU LIVRE DE MME AURICOSTE - CAZALS AU XIX^{ème} SIECLE - 19_2803_08

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, qu'à l'occasion des 700 ans de la Bastide de Montolza, Mme Françoise AURICOTE a écrit un livre « Cazals au XIX^{ème} siècle ».

Ce livre relate qu'au XIX^{ème} siècle, le pays entame une série de mutation, tant politiques qu'économiques et sociales, l'auteur fait découvrir comment s'est traduit ce mouvement de progrès dans cette région de Bouriane.

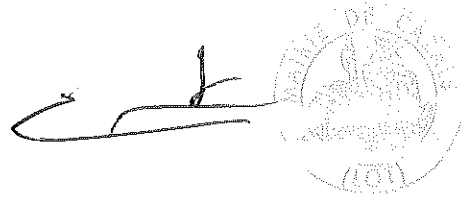
Monsieur le Maire propose qu'une souscription soit mise en place jusqu'au 31 mai 2019 avec un tarif préférentiel. Et qu'à compter du 31 mai 2019, ce tarif soit fixé au tarif plein.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De fixer le prix à 22 € pour la souscription jusqu'au 31 mai 2019.
- De fixer le prix à 25 € pour l'achat du livre après le 31 mai 2019.
- Les frais d'envoi sont de 6 €

RF Préfecture du LOT
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/04/2019 046-21460660-20190328-19_2803_08-DE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 05/04/2019
et publié ou notifié
le 05/04/2019



A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp features the coat of arms of the Lot department and the text "PRÉFECTURE DU LOT" around the perimeter.

RF Préfecture du LOT
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/04/2019 046-214600660-20190328-19_28_03_09-DE

République française

Département du Lot

COMMUNE DE CAZALS

Séance du 28 mars 2019

Membres en exercice :

14

Date de la convocation: 18/03/2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-huit mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Thierry MARTIN

Présents : 12

Présents : Thierry MARTIN, Marie-Jeanne GAIRIN, Laurent ALAZARD, Francine CUROUX, Isabelle PELATAN, Philippe BLANCO, Pierre VIALARD, Daniel BRONDEL, Christian GAU, Geneviève ROQUES, Marie-Reine MOMMEJA, Francis MOMMEJA

Votants: 13

Pour: 0

Contre: 0

Représentés: Christian LAVERGNE par Francis MOMMEJA

Abstentions: 0

Excusés: Cédric ATTALES

Absents:

Secrétaire de séance: Marie-Jeanne GAIRIN

Objet: DISSIMULATION DES RESEAUX AERIENS - 19_28_03_09

Monsieur le Maire, après en avoir ouvert la séance, présente le projet de dissimulation des réseaux aériens cité en objet.

Il est exposé au Conseil que, dans le cadre de l'opération de sécurisation dissimulée des réseaux électriques aériens réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération Départementale d'Energies du Lot (FDEL), la Commune de Cazals doit assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux associés de rénovation de l'éclairage public ainsi que des études d'extension et des travaux de pose du matériel de génie civil du réseau téléphonique.

Afin de faciliter la coordination de ces travaux avec ceux de la FDEL et d'alléger la tâche incombant à la Commune de Cazals, il est proposé au conseil d'appliquer les dispositions de l'article 2-II de la loi 85-704 du 12 juillet 1985, qui permettent à la FDEL d'être désignée par la Commune de Cazals pour assurer la maîtrise d'ouvrage complète de l'opération. Il est précisé que la FDEL a donné, par délibération du 23 octobre 2008, un accord de principe sur ces dispositions.

Monsieur le Maire précise que la sécurisation dissimulée des réseaux électriques est financée en totalité par la FDEL. Il est présenté les devis estimatifs correspondant à l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et téléphonique et précisé que le coût de ces travaux, réalisés par la FDEL pour le compte de la Commune de Cazals, lui seront remboursés intégralement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- Approuve le projet de dissimulation du réseau d'éclairage public et de rénovation des luminaires établi par la FDEL,

RF Préfecture du LOT
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/04/2019 046-214600660-20190328-19_28_03_09-DE

- Désigne la FDEL pour assurer la maîtrise d'ouvrage ~~des travaux de rénovation~~ et d'amélioration de l'éclairage public et autorise Monsieur le Maire à signer, avec le Président de la FDEL et dans le cadre des dispositions de l'article 2-II de la loi 85-704 du 12 juillet 1985, une convention présentée ultérieurement après étude ; le coût TTC des prestations réalisées par la FDEL pour le compte de la Commune de Cazals lui étant intégralement répercuté.
- Autorise la FDEL à lancer les études définitives. Ces études feront l'objet d'une facturation à la commune en cas de non réalisation des travaux.
- Approuve l'avant-projet de pose du matériel de génie civil du réseau téléphonique établir par la FDEL,
- Désigne la FDEL pour assurer la maîtrise d'ouvrage complète des études d'exécution et des travaux de pose du matériel de génie civil du réseau téléphonique et autorise Monsieur le Maire à signer, avec ORANGE et le Président de la FDEL, dans le cadre des dispositions de l'article 2-II de la loi 85-704 du 12 juillet 1985, une convention, rédigée après étude définitive ; le coût TTC des prestations réalisées par la FDEL pour le compte de la Commune de Cazals lui étant intégralement répercuté.
- Approuve la ventilation des travaux téléphoniques établie par ORANGE et la FDEL,
- S'engage à financer l'ensemble de cette opération conformément aux devis estimatifs correspondants et à inscrire ces dépenses sur le budget de sa collectivité.



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 05/04/2019
et publié ou notifié
le 05/04/2019

RF Préfecture du LOT
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/04/2019 046-214600660-20190328-19_2803_10-DE

République française

Département du Lot

COMMUNE DE CAZALS

Séance du 28 mars 2019

Membres en exercice :

14

Date de la convocation: 18/03/2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-huit mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Thierry MARTIN

Présents : 12

Présents : Thierry MARTIN, Marie-Jeanne GAIRIN, Laurent ALAZARD, Francine CUROUX, Isabelle PELATAN, Philippe BLANCO, Pierre VIALARD, Daniel BRONDEL, Christian GAU, Geneviève ROQUES, Marie-Reine MOMMEJA, Francis MOMMEJA

Votants: 13

Pour: 0

Contre: 0

Représentés: Christian LAVERGNE par Francis MOMMEJA

Abstentions: 0

Excusés: Cédric ATTALES

Absents:

Secrétaire de séance: Marie-Jeanne GAIRIN

Objet: EXTENSION ET REHABILITATION DE LA CASERNE DE GENDARMERIE - 19_2803_10

Monsieur le Maire donne lecture du courrier en date du 18 janvier 2019 ainsi que du référentiel d'expression des besoins, modifié par rapport au projet initial « le logement de type 3 est à retirer du projet ».

Monsieur le Maire rappelle la précédente délibération n° 16.0604.09 dans laquelle le Conseil Municipal s'engageait à réaliser les travaux d'extension et de réhabilitation de la caserne de gendarmerie de Cazals, selon le décret n° 93-130, consistant à construire deux logements, deux hébergements pour les gendarmes adjoints volontaires et une extension pour les locaux de service et techniques et à réhabiliter les locaux de service et techniques existants.

Ceci sous réserve de l'obtention de la subvention de 61.619,20 euros escomptée pour un sous-officier et deux gendarmes adjoints volontaires.

Sous réserve également de l'obtention du financement pour la réalisation du projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec 12 votes POUR et 1 CONTRE « Geneviève ROQUES » :

- De s'engager à réaliser les travaux d'extension et de réhabilitation de la caserne de gendarmerie de Cazals, selon le décret n° 93-130, consistant à construire un logement pour les officiers ou sous-officiers, un hébergement pour les gendarmes adjoints volontaires et une extension pour les locaux de service et techniques et à réhabiliter les locaux de service et technique existants,
- Sous réserve de l'obtention de la subvention de 61.619,20 € escomptée pour un sous-officier et deux gendarmes adjoints volontaires,
- Sous réserve de l'obtention du financement pour la réalisation du projet.

RF Préfecture du LOT
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/04/2019 046-214600660-20190328-19_2803_10-DE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 05/04/2019
et publié ou notifié
le 05/04/2019

